



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-24 du 5 avril 2023

OBJET : Marché d'assurance (lot 3 et 4) : signature d'un avenant de transfert

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 27 mars 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le cinq avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme COMTE, M. LE STER, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, M. KERVRAN, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. CORNET, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>Mme ALMEIDA par Mme KRIMI, Mme DE CARVALHO par Mme TOHON, Mme CAZER par M. CRUZILLAC</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</p>
---	--

Mme LEBEAULT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-24 du 5 avril 2023

OBJET : Marché d'assurance (lot 3 et 4) : signature d'un avenant de transfert

La ville d'Arpajon a conclu avec la société SMACL ASSURANCES, les marchés n° 2021-09 : le lot 3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon et le lot 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon. Ces marchés ont été conclus pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2022.

Lors de l'exécution desdits marchés, le titulaire a informé le pouvoir adjudicateur que suite aux modifications des statuts juridiques de la société SMACL ASSURANCES le numéro de SIREN de la société a été modifié ainsi que sa dénomination sociale.

Ces modifications statutaires concernent notamment :

- Les augmentations de capital,
- La dénomination sociale,

Ces modifications statutaires ne modifient ni les garanties professionnelles et financières ni les modalités d'exécution des marchés précités.

Ainsi, l'objet de l'avenant 1 est de transférer le Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon ainsi que le Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon à la société SMACL ASSURANCES SA dont le siège social est sis 141 Avenue Salvador Allende 79000 Niort, n° SIREN 833 817 224.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant 1 ayant pour objet le transfert du marché d'assurance 2021-09 Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon, Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon à la société SMACL ASSURANCES SA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 1414-4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L1111-3, L2113-6, L2113-7, L2124-2, L2125-1, °, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-1 à R. 2162-6,

VU le marché 2021-09 MARCHE D'ASSURANCES DE LA COMMUNE D'ARPAJON : Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon, Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon conclu pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2022, attribués à la société SMACL ASSURANCES,

VU le projet de l'avenant 1 ayant pour objet le transfert du Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon ainsi que du Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon à la société SMACL ASSURANCES SA dont le siège social est sis 141 Avenue Salvador Allende 79000 Niort, n° SIREN 833 817 224, suite aux modifications statutaires,

CONSIDERANT la nécessité de transférer le marché à la société, SMACL ASSURANCES SA,

CONSIDERANT toutes les garanties professionnelles et financières apportées par la société,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant 1 au marché 2021-09 MARCHE D'ASSURANCES DE LA COMMUNE D'ARPAJON : Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon, Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon ayant pour objet le transfert desdits marchés à la société SMACL ASSURANCES SA dont le siège social est sis 141 Avenue Salvador Allende 79000 Niort, n° SIREN 833 817 224.

AUTORISE le maire à signer l'avenant 1 et tous les actes liés.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

[Signature]
Christian BERAUD.



Avenant n°1 au marché n° 2021-09
MARCHE D'ASSURANCES DE LA COMMUNE D'ARPAJON
Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon
Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon

Entre les soussignés :

La Ville d'Arpajon, 70 Grande Rue, représentée par Monsieur Christian BERAUD Maire,

D'une part et

La société SMACL ASSURANCES SA, dont le siège social est sis 141 Avenue Salvador Allende 79000 Niort.

SIREN 833 817 224

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er - Objet de l'avenant

La ville d'Arpajon a conclu avec la société SMACL ASSURANCES, les marchés n° 2021-09 : le lot 3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon et le lot 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon. Ces marchés ont été conclus pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2022.

Lors de l'exécution desdits marchés, le titulaire a informé le pouvoir adjudicateur que suite aux modifications des statuts juridiques de la société SMACL ASSURANCES le numéro de SIREN de la société a été modifié ainsi que sa dénomination sociale.

Les modifications statutaires ne modifient ni les garanties professionnelles et financières ni les modalités d'exécution des marchés précités.

Par conséquent, la société SMACL ASSURANCES SA dont le siège social est sis 141 Avenue Salvador Allende 79000 Niort, n° SIREN 833 817 224, reprend purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du Lot n°3 Assurance flotte automobile et risques annexes de la commune d'Arpajon et du Lot n° 4 Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus de la commune d'Arpajon.

